

Projet de note stratégique **Environnement, changement climatique et gestion des ressources naturelles**

I. Analyse des besoins et avantage comparatif de la FAO

1. Les ressources naturelles (sol, eau, diversité génétique), le climat et les services écosystémiques sont des éléments fondamentaux de la production vivrière et de la préservation des systèmes agricoles et des moyens d'existence. Il ressort des prévisions de la croissance démographique et du développement économique à l'échelle mondiale qu'il ne saurait y avoir de progrès à long terme en matière de réalisation des objectifs globaux des États Membres sans gestion durable (conservation, amélioration et utilisation viable) des ressources naturelles.
2. Les conflits (à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales) pour l'accès à la terre, au sol, à l'eau et aux autres ressources naturelles ainsi que pour leur utilisation se multiplieront au cours des prochaines décennies. Ils seront aggravés par l'altération des conditions influant sur le cycle végétatif, la raréfaction de l'eau, les épisodes météorologiques extrêmes et divers autres effets du changement climatique. Pour y faire face, il faut, entre autres, reconnaître le caractère intersectoriel de la gestion intégrée des ressources naturelles à l'échelle locale et rattacher la gestion locale aux instruments complexes et variés qui permettent de traiter différents aspects de l'environnement à l'échelle mondiale.
3. Il est impératif, pour répondre aux besoins, de prendre en compte la gestion intégrée des ressources naturelles et leurs dimensions économiques, environnementales et sociales dans le cadre d'instruments internationaux et de l'appui apporté au niveau national. Il faudra à cet effet disposer d'une masse critique de compétences essentielles afin d'assurer la coordination et l'intégration entre les différentes unités de la FAO et les partenariats stratégiques avec d'autres organisations internationales.
4. La FAO dispose des avantages comparatifs suivants:
 - a. Elle offre un cadre permettant d'aborder dans un esprit de neutralité la gouvernance mondiale de l'environnement et des ressources naturelles dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture, y compris par la formulation/la négociation/le suivi d'instruments internationaux contraignants et non contraignants (conventions, codes de conduite, principes, normes et directives). Grâce à sa neutralité et à ses compétences spécialisées, la FAO est en mesure de conduire l'élaboration d'instruments internationaux de telle sorte qu'avant même d'entrer en vigueur, ils reflètent les besoins effectifs et les intérêts de ses États Membres, en particulier les pays en développement.
 - b. Elle est dotée d'une gamme exceptionnelle de compétences essentielles couvrant la plupart des aspects de la gestion des ressources naturelles et elle est en mesure, par le biais de cadres cohérents, d'associer tous les départements pertinents à l'élaboration de réponses multidisciplinaires et intégrées aux nouveaux défis, dont le changement climatique, ainsi qu'aux problèmes liés à la sécurité alimentaire et au développement des secteurs des cultures, de l'élevage, des pêches et des forêts.
 - c. Elle assure au niveau mondial l'évaluation, le suivi et la compilation de données/informations (dont elle est souvent la seule détentrice) sur la base de ressources naturelles (terre/sol, eau, climat, ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture), en se fondant sur des classifications et des normes acceptées au plan international et établies en partenariat, qui étayent à la fois les instruments internationaux et l'appui au renforcement des politiques et des capacités au niveau des pays.

- d. Elle a des liens institutionnels étroits avec des partenaires travaillant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'instruments internationaux ayant trait à l'accès aux ressources naturelles, à leur gestion et à celle de l'environnement, et elle se trouve dans une position tout à fait privilégiée pour donner des conseils à ses États Membres, et notamment aux pays en développement, sur la mise en œuvre au niveau des pays.
- e. Elle a acquis une vaste expérience de l'élaboration des politiques dans les pays en développement et établi de multiples contacts avec des organisations et instituts partenaires, qu'elle met à profit dans l'appui apporté au renforcement des politiques et des capacités pour faire face aux enjeux majeurs, y compris au moyen de son réseau de bureaux de terrain dans les pays.

II. Vision et objectifs stratégiques

- 5. La FAO se positionnera comme la principale source de données, de savoirs et d'appui en matière de politiques et de stratégies propres à assurer l'utilisation durable de la base de ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture. Elle contribuera à optimiser les avantages économiques, sociaux, culturels et environnementaux à long terme découlant de la gestion durable et intégrée de la base de ressources naturelles, tout en satisfaisant la demande croissante d'aliments, de fibres, de combustible, de services environnementaux et de moyens d'existence pour les pauvres et en relevant les défis posés par le changement climatique au moyen de mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées.
- 6. La FAO entend poursuivre les objectifs suivants, à savoir faire en sorte que:
 - a. La prise de décision aux plans international et national concernant la gestion intégrée des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture repose sur des informations exactes et disponibles en temps utile, sur les enseignements tirés dans les domaines du renforcement des politiques et des capacités, sur la reconnaissance du caractère intersectoriel de la gestion des ressources naturelles à l'échelon local et sur l'arbitrage entre l'exploitation des différentes ressources naturelles et leurs aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux.
 - b. L'alimentation, l'agriculture, les pêches, les forêts et l'environnement sont gérés de manière cohérente moyennant une meilleure coopération aux niveaux international et national, qui se concrétise en traduisant les accords internationaux en actions sur le terrain et en s'efforçant de concilier objectifs globaux et locaux. On pourrait retenir, entre autres mesures, les indicateurs suivants: réduction de la dégradation des terres; meilleure planification de l'utilisation des terres; amélioration de la fertilité et de la productivité des sols; amélioration de la sécurité foncière et de l'accès à la terre; efficacité accrue de l'utilisation de l'eau et gestion efficace des pénuries; utilisation durable et préservation de la biodiversité; résilience aux aléas climatiques; intensification de la fixation du carbone.
 - c. Les nouveaux enjeux, dictés notamment par les effets du changement climatique, la demande de bioénergie et la nécessité de trouver un juste équilibre pour garantir la sécurité alimentaire, sont pris en compte dans le cadre de la gestion intégrée (conservation, amélioration et utilisation durable) des terres et des sols, de l'eau, des ressources génétiques, et qui comprend aussi les interactions avec les forêts et les pêches (par exemple, approches écosystémiques).

III. Résultats attendus

- 7. Les instruments internationaux guident, appuient et encadrent convenablement la gestion durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture dans les pays membres, réduisant les incompatibilités et les antagonismes entre les objectifs tels que définis par les différents secteurs, instances gouvernementales et pays, et apportant de meilleures réponses face au changement climatique.

8. Les pays membres sont aptes et s'attachent à:
- a. évaluer, suivre et notifier l'état de leur base de ressources naturelles (terre, eau, climat, ressources génétiques);
 - b. élaborer des politiques et stratégies intégrées, multisectorielles, soucieuses d'équité entre les sexes, visant à réduire les antagonismes entre secteurs et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et la pérennité d'accès à ces ressources dans l'optique de favoriser la sécurité alimentaire et de préserver les systèmes agricoles et les moyens d'existence;
 - c. s'acquitter de leurs obligations au titre des instruments internationaux et opérer les changements de politiques et de nature institutionnelle nécessaires pour tirer tout le parti de ces instruments;
 - d. faire face aux effets du changement climatique, y compris par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'adaptation et par l'amélioration des mesures d'atténuation.

IV. Caractéristiques de la mise en œuvre

9. La gestion intégrée des ressources naturelles implique une masse critique de compétences essentielles permettant de coordonner et d'intégrer les savoirs pertinents au sein de l'Organisation. Il s'agira notamment de:
- a. définir et mettre en œuvre des cadres de travail pluriannuels pour chacune des ressources naturelles clés, en étroite concertation avec les pays membres, comme illustré par le Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (qui couvre les ressources génétiques relatives aux cultures, à l'élevage, aux forêts et aux pêches) et le Cadre programmatique proposé pour l'utilisation efficiente de l'eau (COAG/2007/7). Cette démarche servira à coordonner le travail entre tous les services pertinents de l'Organisation et à élaborer des programmes extrabudgétaires avec un appui au niveau national dans les principaux domaines intersectoriels;
 - b. identifier, pour chaque instrument international existant et proposé intéressant l'environnement et les ressources naturelles, des unités de liaison chargées de coordonner et d'intégrer les apports de la FAO à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces instruments et de mettre sur pied des partenariats stratégiques avec des organisations des Nations Unies et d'autres institutions pertinentes pour appuyer la gouvernance internationale de questions multidimensionnelles concernant la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, y compris le changement climatique dans le processus de l'après-Kyoto et l'analyse des incidences de ces accords internationaux sur l'alimentation et l'agriculture;
 - c. assurer, en étroite collaboration avec les partenaires et les pays membres, la disponibilité, la gestion et l'accessibilité des données mondiales, y compris l'utilisation appropriée de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG) pour les données spatiales;
 - d. renforcer les partenariats fructueux avec les organismes pertinents (par exemple, institutions des Nations Unies, GCRAI, ONG, universités, secteur privé) s'occupant de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement;
 - e. utiliser efficacement les données susmentionnées pour la formulation de politiques, stratégies et études prospectives, et notamment le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, les rapports sur l'état des ressources génétiques, le zonage agroécologique, l'évaluation globale de la dégradation des sols, etc.